

M.Z.C.S.


Chez RUFINO Yann

457 chemin de l'épinette

74300 CLUSES

Courriel: [president.mzcs@outlook.fr](mailto:president.mzcs@outlook.fr)

<https://mini-z-cluses-scionzier.jimdo.com/>

 : Club-Mini-Z-Cluses-Scionzier



Association loi 1901, enregistrée sous le

N° W742003533 Parution au Journal

Officiel du 02/11/16

N° Siret : 829 900 679 000 12

## DEMANDE D'ADHESION Saison 2017 / 2018

### INFORMATIONS SUR L'ADHERENT

Mme, Mlle, M Nom ..... Prénom .....

Né(e) le .....

Adresse, CP, Ville : .....

\* Indiquez votre quartier si vous habitez Cluses : .....

Téléphone, fixe ..... Portable .....

*Par souci d'environnement, et d'économie de papier, un maximum d'informations vous seront envoyées par mail, merci de nous donner une adresse mail valide et lisible*

Courriel : .....@.....

- Je reconnais être informé que le M.Z.C.S. décline toutes responsabilités sur les vols pouvant survenir pendant la pratique de l'activité et m'engage à prendre toutes dispositions pour éviter ces vols en n'apportant aucun objet de valeur.

- J'accepte sans réserve le règlement intérieur, tenu à ma disposition lors de l'inscription, et m'y conforme.

- J'autorise le M.Z.C.S. à diffuser toutes photos et vidéos relatives aux activités du club, y compris sur les réseaux sociaux.

Signature du pratiquant ou Signature d'un parent (pour les mineurs)

précédée de la mention manuscrite " lu et approuvé ".

A ..... Le.....

### RAPPEL DU MONTANT DE L'ADHESION

Le montant de l'adhésion est fixé lors de l'assemblée générale. Cette cotisation est pour une année civile complète et sera recalculé au prorata des mois restants en cas d'inscription en cours d'année. Tous les chèques à l'ordre du MZCS

- Membre de + 18 ans : 120 € \*

- Membre de - 18 ans : 80 € \*\*

Numéro Carte Rhône Alpes : .....

Par décision du Comité Directeur du Club, il est précisé que toute cotisation est due pour l'année entière, quel que soit le motif de l'annulation. Eventuellement en tout début de saison, au minimum le 1<sup>er</sup> trimestre sera dû. Aucune dérogation ne sera accordée.

\* Possibilité de payer en 2 chèques, étalage jusqu'au mois de Décembre.

\*\* Pour les cartes M'RA faire 1 chèque de cotisation + 1 chèque pour M'RA, la totalité fera la cotisation ( 50+30 ) + photocopie de la carte.